

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 12/02/2021

L'an deux mil vingt et un, le vendredi douze février à dix-huit-heures et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Damien VOLTOLINI, Maire.

Étaient présents :

Mesdames : Sylvie DUBOIS, Nathalie DULIZE, Corine FERTEY, Nathalie MARIADASS

Messieurs : Alex BOUTELET, Stéphane BRUNEAUX, Paulo Alexandre DA SILVA, Romain DUCHENE, François GRAND, Olivier KERBART, Damien VOLTOLINI, Dominique DAVARD, Jean-Louis RAT.

Absente excusée : Christelle COGET qui donne pouvoir à Paulo Alexandre DA SILVA.

Secrétaire de séance : Olivier KERBART

Début de la séance : 18h30

Le procès-verbal du 21 Janvier 2021 a été adopté au début de la séance. Les Conseillers Municipaux présents au Conseil, ont signé le registre des procès-verbaux.

1- Détermination du nombre d'adjoints

Le président de séance indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit cinq adjoints au maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait de trois adjoints.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de reconduire le nombre de 3 adjoints. Il est procédé au vote à bulletin secret. Résultat : 13 votes pour - 1 vote contre.

A l'unanimité, le conseil municipal a fixé à trois le nombre des adjoints.

2- Election des adjoints

Election du premier adjoint :

Candidature d'une seule personne : Mr Olivier KERBART.

Résultat du 1° tour : 14 votants – 5 bulletins déclarés nuls – suffrage exprimé 9 – majorité absolue 5

Suffrage obtenu par Monsieur KERBART : 8 voix - est proclamé premier adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du deuxième adjoint :

Un seul candidat : Mr François GRAND.

Résultat du 1° tour : 14 votants – 4 bulletins déclarés nuls – suffrage exprimé 10 - majorité absolue 6

Suffrage obtenu par Monsieur GRAND : 9 voix – est proclamé deuxième adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Election du troisième adjoint :

Deux candidates : Mesdames Corine FERTEY et Nathalie DULIZE.

Résultat du 1° tour : 14 votants – aucun bulletin nul ou blanc – suffrage exprimé 14 – majorité absolue 8

Suffrage obtenu par Madame DULIZE : 8 voix – par Madame FERTEY : 6 voix

Madame DULIZE obtenant la majorité est proclamée troisième adjoint et immédiatement installée dans ses fonctions.

3- Lecture de la Charte de l'Elu local aux nouveaux membres

La lecture de la charte est faite par le Maire puis est fournie aux deux nouveaux arrivants Messieurs DAVARD et RAT.

4- Convocation aux réunions du Conseil Municipal par mail en remplacement du courrier papier

Après lecture de la réglementation et information des conseillers, l'ensemble du sujet est adopté. Dorénavant les convocations aux réunions seront transmises par voie électronique.

5 et 6- Indemnités de fonction versées aux adjoints et délégation de signature :

Après lecture des textes en vigueur, l'indemnité de fonction de chacun des trois adjoints est fixée à 10.70 % de l'indice brut terminal (1027) de l'échelle indiciaire de la fonction publique soit 416.17 € brut mensuel par adjoint. Monsieur le Maire procèdera à différentes délégations de fonction et signature à ses adjoints, afin d'assurer la continuité des décisions en cas d'absence ou d'empêchement.

7- Délibération modifiant l'organisation et le fonctionnement des Commissions Internes créées précédemment et intégrant les nouveaux élus.

Délibération adoptée.

Rappel du rôle des commissions :

Les commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent des avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal est le seul compétent pour acter, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Organisation : Il est proposé l'élection d'un responsable de commission qui sera chargé de la coordination et de l'animation de la commission dont il a la responsabilité. Les conseillers se positionnent sur une ou plusieurs commissions, en qualité de membre (idéalement 3 à 4 membres par commissions). L'ensemble du conseil municipal est informé de la tenue et des comptes rendus des commissions. Des conseillers non-membres, les adjoints, le maire (d'office Président de toutes les commissions) peuvent participer à toutes les commissions.

Fonctionnement :

1er lundi de chaque mois : réunion du Conseil Municipal

Dates prévisionnelles 2021 : 1 mars, 29 mars, 3 mai, 7 juin, 5 juillet, 6 septembre, 4 octobre, 8 novembre, 6 décembre.

3ème lundi de chaque mois : réunion des responsables de commissions avec le maire et les adjoints : suivi d'avancement des dossiers. Des réunions ou bilatérales complémentaires sont possibles.

Dates prévisionnelles 2021 : 22 février, 15 mars, 19 avril, 17 mai, 21 juin (?), 30 août, 20 septembre, 18 octobre, 22 novembre, 20 décembre

Commissions obligatoires :

- Commission Communale des Impôts Directs : inchangée, liste déjà constituée.
- Commission de Révision des Listes Electorales : inchangée, liste déjà constituée.

La Commission d'Appel d'Offres :

- Election sous forme de scrutin de liste (3 titulaires, 3 suppléants) : cette élection sera proposée à l'ordre du jour du prochain conseil.

Commissions externes :

Monsieur le Maire propose la reconduction de l'existant avec remplacement du poste vacant de Correspondant Défense.

Monsieur DA SILVA indique que Madame COGET ne souhaite plus représenter notre commune auprès du SIVU-CIGALE.

- SIVU-CIGALE : Election de Monsieur Olivier KERBART (seul candidat) en remplacement de Madame Christelle COGET. Titulaires O.Kerbart et N. Dulize - suppléante : C. Fertey.
- Correspondants SIEGE 27 : obligatoirement maire et 1^{er} adjoint D. Voltolini et O. Kerbart
- Syndicat du Gymnase de St André : titulaire : S. Bruneaux - suppléant : R. Duchêne.
- Correspondants Tempête : C. Fertey et S. Dubois.
- CNAS : A. Boutelet + Secrétaire de Mairie
- Correspondant Défense : Election de Jean-Louis RAT (seul candidat).

Commissions internes :

Monsieur le Maire explique sa volonté de ne pas dédier une Commission au développement durable ou respect de l'environnement mais indique qu'il s'agit d'un sujet transverse : il veillera à son intégration dans toutes les prises de décisions.

Communication, Ressources Humaines : Monsieur le Maire

Voirie - Eau – Assainissement – Déchetterie :

Domaines concernés : les réseaux eau, assainissement, voiries, électricité relevant du domaine communal : suivi de l'état des lieux, travaux d'entretien et de rénovation, pannes, demandes des administrés.

Responsable : Paulo Da Silva (élu par 14 voix pour, à main levée)

Membres : Mme C.Goget, Mrs A.Boutelet, S.Bruneaux

Education, Vie Scolaire :

Domaines concernés : école primaire, contact avec les enseignants, les parents d'élèves, cantine et gestion pause méridienne des enfants.

Responsable : Mme C. Coget ne voulant pas renouveler sa candidature, Mme N. Dulize propose de la remplacer (élue par 14 voix pour, à main levée)

Membres : Mme C. Fertey, N. Mariadass et Mr R. Duchêne

Bâtiments communaux, Patrimoine et Cimetière :

Domaines concernés : gestion des différents bâtiments communaux, propriétés de la commune, four à pain, église : contrat de maintenance chauffage..., entretien courant, respect des normes (Apave), propositions et suivis de travaux.

Responsable : Mme Sylvie Dubois (élue avec 14 voix pour, à main levée)

Membres : Mme C. Coget, Mrs A. Boutelet, D. Davard et P. Da Silva.

Associations, Vie de la Commune, Œuvres sociales :

Domaines concernés : relation avec les Associations Communales ; mise en forme de l'activité culturelle, sportive, artistique, festive de la Commune. Contact avec les personnes en difficulté. Gestion de la salle des associations.

Responsable : Mr J.L Rat (élu avec 14 voix pour, à main levée)

Membres : Mme S. Dubois, C. Fertey, Mrs A. Boutelet, R. Duchêne.

Urbanisme :

Domaines concernés : traitement des demandes des administrés, dans le respect du PLUI-HD en vigueur, suivi du lotissement en cours de commercialisation et nouveaux projets urbanisme projetés.

Responsable : deux personnes se présentent, M. DAVARD et Mme FERTEY. MR DAVARD est élu.

Membres : Mme S. Dubois, C.Fertey, Mrs S.Bruneaux, R.Duchêne.

Finances :

Domaines concernés : programmation budgétaire, finance, établissement du budget, compte administratif, suivi des factures.

Responsable : deux personnes se présentent, Mme C. Fertey, et Mr O. KERBART. O. Kerbart est élu 11 voix pour, 1 contre, 2 abstentions.

Membres : Mme N. Dulize, Mrs D. Davard, F. Grand.

Séance levée à 20 heures 25.

